

norable George W. Clarke; de l'Île du Prince-Édouard, M. Alban Farmer, C. R.; de la Saskatchewan, le ministre du Bien-être social, l'honorable C. P. Macdonald.

La secrétaire de la délégation canadienne était M<sup>me</sup> Harwood, et nous lui devons tous énormément pour son excellent travail. Le secrétaire de la délégation provinciale était M. G. Lorne Monkley de l'Île du Prince-Édouard.

M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre des communes, assistait également à la conférence en qualité d'observateur, et je crois que sa présence s'est révélée utile pour tous.

Honorables sénateurs, le 12 juin, j'ai versé l'ordre du jour de cette conférence au hansard du Sénat; je n'ai donc pas besoin de le répéter.

Les délégués canadiens ont pris la parole à la plupart des séances, tant aux réunions plénières qu'à celles des comités, et ils se sont vraiment fort bien tiré d'affaire. Pour ma part, j'ai participé à certains travaux de comité, même si j'ai eu à présider la séance plénière. J'avais en outre des fonctions à remplir au sein du comité exécutif et du conseil général.

Au comité sur l'avenir du Commonwealth—où s'est tenue une discussion très éclairée—je suis intervenu à propos d'un problème qui, je l'espère, pourrait se régler par un effort conjoint de la part des gouvernements du Commonwealth et au sujet duquel les délégués aux séances de l'Association parlementaire du Commonwealth pourraient peut-être exercer des pressions. Quant à la médiation dans les conflits et les différends qui surgissent à l'intérieur des pays du Commonwealth ou entre deux de ces pays, j'ai fait allusion à l'Inde et au Pakistan, ainsi qu'au Nigéria, où toutes les tentatives de médiation ont échoué.

M. Arnold Smith, qui a déployé les efforts les plus généreux au Nigéria, a assisté aux réunions du comité. Lorsque des conflits éclatent soit à l'intérieur d'un pays du Commonwealth, soit entre deux ou plusieurs de ces pays, rien n'empêche les autorités locales d'avoir recours aux bons offices d'un autre membre du Commonwealth pour concilier les différends.

Aux réunions du comité, j'ai aussi parlé d'un autre sujet, celui de la responsabilité qui incombe, qui échoit aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. J'ai fait allusion à l'expérience canadienne, à son orientation après l'adoption du Statut de Westminster en 1931.

[L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest).]

Il y a eu maints entretiens sur la création d'une cour du Commonwealth. J'ai exprimé une opinion bien personnelle. En ce qui concerne le Canada, il y a bon nombre d'années (il nous a fallu au moins soixante ans pour en arriver là), nous avons décidé que notre Cour suprême serait notre tribunal de dernière instance. En d'autres termes, notre pouvoir judiciaire avait progressé à tel point que nous pouvions compter sur la compétence de nos cours pour régler les différends d'ordre public ou privé.

Il y a certains pays du Commonwealth où le pouvoir judiciaire n'a pas fait autant de progrès que dans d'autres. J'ai signalé au comité—je répète qu'il s'agissait d'une opinion personnelle—que certains pays en voie de développement auraient encore avantage à porter leurs différends devant le Conseil privé en dernière instance.

On a aussi parlé de la possibilité d'utiliser un tribunal du Commonwealth pour le règlement des conflits politico-économiques internationaux. Là encore, j'ai formulé une opinion personnelle que le comité a semblé admettre d'emblée. On pourrait régler certains de ces problèmes, ai-je avancé, par la médiation d'experts fournis par l'un des pays membres, car les procédures de cour pourraient retarder les choses.

Devant le comité chargé d'étudier l'avenir de la démocratie parlementaire, j'ai parlé un brin des relations au Canada entre l'exécutif et les députés, ainsi que des efforts que l'on fait pour rapprocher davantage les simples députés du gouvernement, de ses programmes et de ses politiques. Je sais que c'est ce qui se passe au sein du caucus du parti ministériel. J'ai aussi signalé que les députés de l'opposition auront accès à certains instruments de recherche, surtout à la Chambre des communes, ce qui allégera leur tâche d'autant.

D'autres pays ont exprimé des points de vue semblables. Autrement dit, nous avons l'impression, à l'issue de réunions de ce genre, que tous les parlements du Commonwealth sont en état d'ébullition.

Mais c'est peut-être le débat sur le développement économique qui fut le plus important. On a traité alors de commercialisation, de regroupement régional et d'accords commerciaux, du climat nécessaire aux investissements étrangers, des stimulants fiscaux et du besoin d'une certaine stabilité politique.

La question de l'aide est aussi venue sur le tapis. Le rapport Pearson venait alors d'être publié. On en a discuté assez longuement certains passages. Les difficultés du change étranger dans certains pays en voie de développement sont très grandes. On les a exposées.